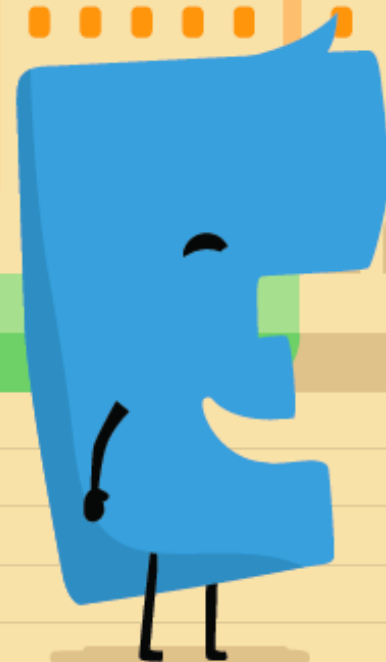


LES PETITS MURMURES

Politique relative
aux enfants
malades et à
l'exclusion



INSTALLATION des Remparts

13, rue Couillard
Québec (Québec) G1R 3S8

INSTALLATION de la Colline

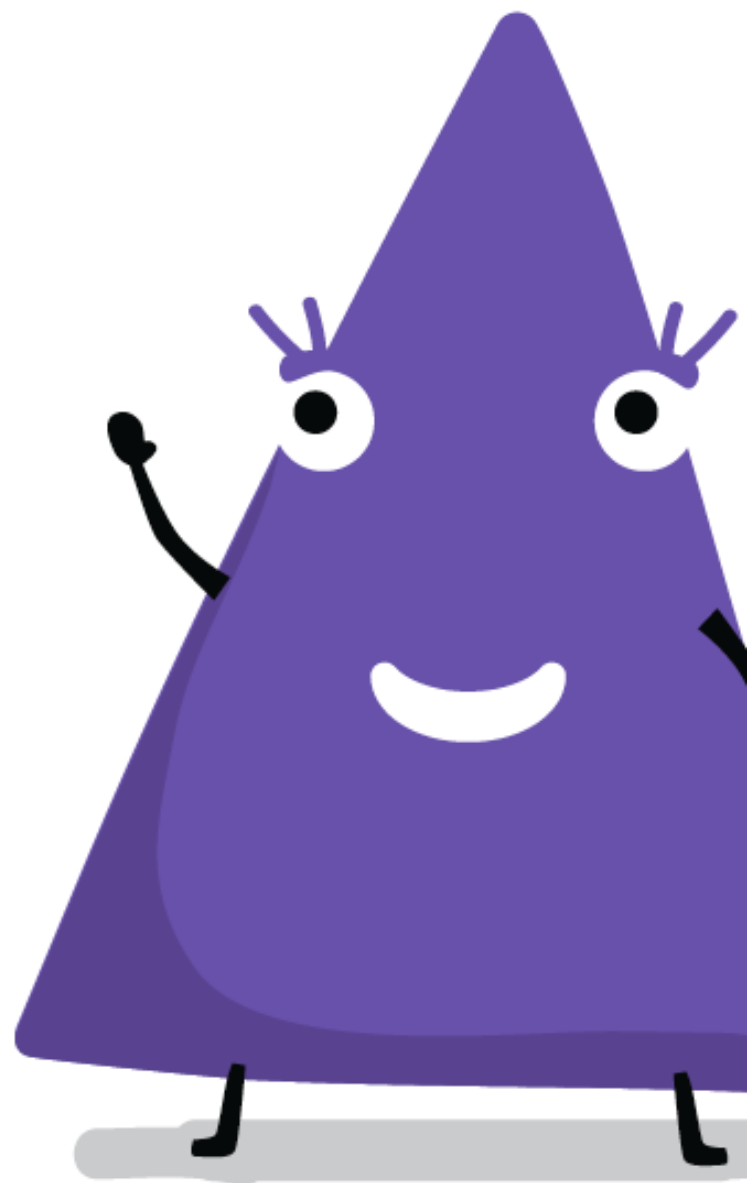
8, rue Cook RC-16
Québec (Québec) G1R 5J8

INSTALLATION des Ursulines

2, rue du Parloir
Québec (Québec) G1R 4M5

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Adoptée par les membres du conseil d'administration du CPE Les Petits Murmures
R-2019-09-03.04



POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Table des matières

1 ^{ERE} RAISON : LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT LUI-MÊME	4
2 ^E RAISON : LA PROTECTION DES AUTRES PERSONNES (ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL DU CPE)	4
3 ^E RAISON : L'ORGANISATION DES SERVICES DE GARDE.....	4
EN RÉSUMÉ	4
COLLABORATION DES PARENTS	6
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CPE LES PETITS MURMURES.....	6
TABLEAU DES MALADIES FRÉQUENTES EN CPE ET DES EXCLUSIONS	7
INTERVALLES DE TEMPÉRATURE (DONNÉES PROVENANT DU CHU SAINTE-JUSTINE, JANVIER 2010)	10
NOTES.....	10

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Quel casse-tête pour les parents quand se présente l'épineuse question de l'**EXCLUSION** de leur enfant du milieu de garde lors d'une maladie ! L'équipe du CPE est consciente que cela peut infliger d'importants problèmes d'organisation familiale et professionnelle. Cependant, **3 raisons fondamentales** supportent l'existence de cette politique. Les voici.

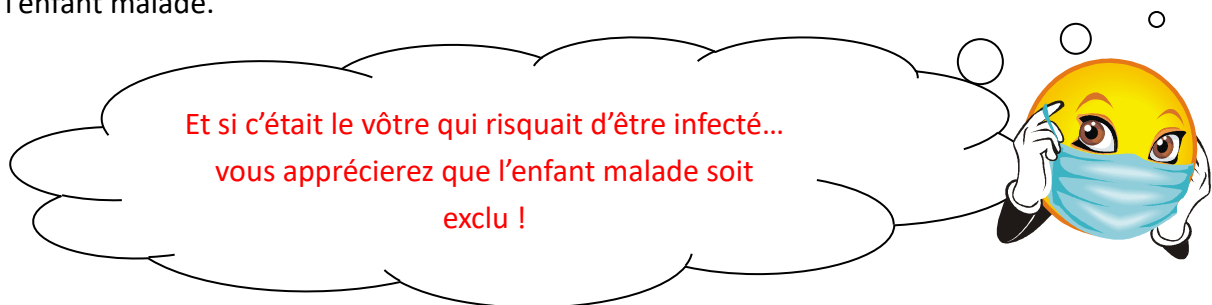
1^{ÈRE} RAISON : LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT LUI-MÊME

Un enfant en santé éprouve généralement du plaisir à côtoyer les autres, à se développer et à réaliser des apprentissages. Ce plaisir tend toutefois à disparaître lorsqu'il est malade, car il utilise ses ressources et ses forces pour combattre ce qui l'afflige. Il lui est alors difficile, voire même impossible quelquefois, de suivre le rythme de son groupe. Sa condition exige même parfois de le retirer, de l'installer confortablement, de lui prodiguer les soins nécessaires à sa guérison tout en lui accordant l'attention requise.



2^È RAISON : LA PROTECTION DES AUTRES PERSONNES (ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL DU CPE)

La présence d'un enfant présentant des signes et symptômes de maladie risque de permettre la transmission des microbes aux autres, entraînant des répercussions sur leur bien-être et leur santé. L'**EXCLUSION** vise donc à interrompre la transmission d'une infection en éloignant l'enfant malade.



3^È RAISON : L'ORGANISATION DES SERVICES DE GARDE

Un enfant malade exige une réorganisation du travail et la remise en question de certaines activités, ce qui vient affecter le fonctionnement de tout le groupe. L'environnement physique du CPE ne permet pas d'offrir un lieu confortable pour l'enfant malade. Le personnel éducatif ne peut délaissé les autres enfants du groupe pour s'occuper spécifiquement de l'enfant malade qui requiert une attention particulière et soutenue.



EN RÉSUMÉ

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être **exclu** jusqu'à ce que son état s'améliore.

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

La personne responsable du groupe de l'enfant est autorisée à **exclure** l'enfant malade sur la base de cette politique. Toutefois, si le parent est en désaccord avec son application, il doit communiquer avec la direction :

Installation des Remparts
Suzanne Pelletier : 418 691-73670 poste 102

Installation de la Colline
Josée Lavigne : 418 691-7370 poste 202

Installation des Ursulines
Caroline Blouin : 418 691-7370 poste 302

Directrice générale
Chantal Cauchon : 418 691-7370 poste 101

L'équipe du CPE comprend que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est pourquoi, dès l'inscription de l'enfant au CPE, le parent doit prévoir un mode de garde parallèle lorsque la situation oblige le CPE Les Petits Murmures à exclure l'enfant.

**** Dès que la décision d'**exclure** l'enfant est prise par un représentant du CPE Les Petits Murmures, le parent doit faire preuve de diligence.**

NOTE IMPORTANTE :

En cas de **pandémie**, un plan de continuité des services a été élaboré et la *Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion* sera appliquée avec le maximum de rigueur. Certaines mesures seront renforcées telles que : le lavage des mains, l'hygiène respiratoire, la réduction des contacts, le nettoyage et la désinfection des surfaces, le nettoyage et la désinfection des jouets. En période pandémique, le personnel éducateur est avisé que l'hygiène passe avant l'autonomie des enfants.



POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

COLLABORATION DES PARENTS

Pour maximiser l'efficacité de cette politique relative aux enfants malades et à l'exclusion, les parents doivent :

- Prendre connaissance de cette politique et s'engager à la respecter ;
- Aviser le CPE de la condition de santé de leur enfant ;
- Informer le CPE lorsque l'enfant présente une infection, une infestation ou toute possibilité de contagiosité et de transmission ;
- Consulter le babillard pour vérifier les avis énonçant les problématiques de santé au CPE ;
- Garder à la maison l'enfant si celui-ci présente les critères d'exclusion (voir tableau d'exclusion). Il pourra être réintégré au CPE à la fin de la période de contagiosité (prise de médication ou pas) et si son état lui permet de suivre les activités du groupe ;
- Consulter un médecin si nécessaire afin de confirmer le problème de santé ;
- S'assurer que l'un des parents soit joignable en tout temps ;
- Fournir les coordonnées d'une tierce personne pour toute situation d'urgence s'il est impossible de rejoindre les parents ;
- Aviser le CPE de tout changement de coordonnées pouvant survenir au cours de l'année ;
- Informer le CPE si l'enfant a reçu une médication à la maison dans les quatre heures précédant son arrivée au service de garde ;
- Fournir la médication dans le contenant original portant le libellé de la pharmacie qui confirme la prescription médicale.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CPE LES PETITS MURMURES

- S'assurer que cette politique soit connue et respectée de tous;
- Communiquer avec le parent d'un enfant dont l'état de santé se détériore;
- Informer les parents des maladies infectieuses présentes dans le groupe de leur enfant via les tableaux de communication;
- Respecter la confidentialité des enfants malades;
- Prioriser la santé des enfants;
- Respecter les conditions d'hygiène (lavage de mains, éternuements, nettoyage des surfaces);
- S'assurer que le matériel éducatif et récréatif soit propre et désinfecté selon les règlements du ministère de la Famille;
- S'assurer que les locaux et aires communes soient propres.

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

TABLEAU DES MALADIES FRÉQUENTES EN CPE ET DES EXCLUSIONS

Le tableau suivant, basé sur les informations retrouvées dans le guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec*, élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, permet de mieux comprendre à quel moment il est préférable de garder l'enfant à la maison. Pour tous les autres virus ou autres infections non mentionnés dans ce tableau, l'exclusion sera établie à partir de ce même guide. Ces mesures peuvent sembler difficiles à comprendre, mais une possible contagion rentre plus facilement dans l'ordre lorsque nous réagissons aux premiers signes.

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

TABLEAU D'EXCLUSION			
Type d'infections et diagnostics	Principaux signes et symptômes	Exclusion	
Infections des voies respiratoires	Pharyngite à streptocoque du groupe A	Fièvre, mal de gorge, gorge rouge, ganglions cervicaux dont le volume a augmenté et douloureux au toucher.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement.
	Coqueluche	Toux persistante (plus de 2 semaines), souvent en quintes, avec sifflement inspiratoire (chant du coq) ou vomissements.	Exclure jusqu'à 5 jours après le début du traitement. Enfant non traité : exclure jusqu'à 3 semaines après le début de la toux ou jusqu'à ce que la toux cesse, selon ce qui survient en premier. **Aviser les femmes enceintes
	Grippe (Influenza)	Forte fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires et courbatures, fatigue, épuisement, toux.	Exclure si fièvre ou si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités
Infections oculaires	Conjonctivite	Œil rouge, écoulement purulent clair ou jaunâtre, paupières qui peuvent être collées.	L'exclusion n'est pas nécessaire sauf en cas d'épidémie (2 cas et + dans le même groupe). Conjonctivite accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure, rougeur sévère ou sécrétions exagérées) : exclure l'enfant et le réadmettre avec l'autorisation du médecin.
Infections de la peau	Scarlatine (manifestation cutanée d'une infection à streptocoque du groupe A)	Rougeurs d'aspect papier sablé, surtout au cou, au thorax, à l'abdomen, aux cuisses, blanchissant à la pression.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement.
	Impétigo	Lésions croûtées, parfois suintantes ou purulentes, surtout au visage, en particulier au menton et au pourtour de la bouche. Peuvent se trouver ailleurs sur le corps.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement, ou jusqu'à la guérison si l'enfant ne reçoit pas de traitement.
	Varicelle	Multiples vésicules (petites cloches d'eau) distribuées sur tout le corps, démangeaison, fièvre légère.	Ne pas exclure sauf si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités.
	Rubéole	Rougeurs qui débutent au visage puis s'étendent à tout le corps, fièvre, ganglions augmentés de volume. Toujours obtenir la confirmation du diagnostic par un médecin.	Exclure jusqu'à 7 jours après le début des rougeurs.

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Type d'infections et diagnostics		Principaux signes et symptômes	Exclusion
Infestations de la peau	Gale	Sillons entre les doigts, les orteils, ou aux poignets, aux coudes, à l'abdomen, aux parties génitales, aux cuisses, aux fesses. Démangeaisons surtout la nuit ou durant la sieste.	Exclure jusqu'au lendemain de l'application du traitement.
	Poux	Présence de poux sur le cuir chevelu, surtout à derrière les oreilles et à la région occipitale.	Exclure jusqu'à la première application du traitement. Exclure de nouveau ou maintenir l'exclusion en cas de persistance de poux vivants après traitement.
Infections gastro-intestinales	Gastro-entérite (Diarrhée et vomissements)	Diarrhées, c'est-à-dire selles molles ou liquides d'une fréquence accrue (2 fois la fréquence normale ou plus). Peuvent s'accompagner de vomissements ou de fièvre.	Exclure jusqu'à la disparition de la diarrhée, si la fréquence des selles est anormalement élevée ou que les selles sont trop abondantes pour être contenues par la couche, si l'enfant a vomi 2 fois ou plus au cours des 24 dernières heures, s'il est fébrile, ou s'il y a du mucus ou du sang dans les selles.
	Clostridium difficile	Douleurs abdominales, fièvre et selles diarrhéiques accompagnées de sang, de mucus et de pus. L'infection survient le plus souvent chez une personne recevant ou ayant récemment reçu des antibiotiques.	Lorsque symptomatique, exclure jusqu'à la disparition de la diarrhée.
Infections virales	Érythème infectieux 5 ^e maladie	Maux de tête, malaise général et myalgie lesquels sont suivis d'une éruption caractéristique qui évolue en trois phases. Elle commence au visage, joues très rouges, et est suivie quelques jours plus tard, d'une éruption en plaques surélevées sur le tronc et les membres.	Ne pas exclure sauf si l'enfant ne peut participer aux activités régulières.
	Coxsackie (Pieds-mains-bouches)	Fièvre et apparition de rougeurs sous forme de vésicules à la bouche, aux mains et aux pieds.	Ne pas exclure sauf si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités.

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

INTERVALLES DE TEMPÉRATURE (DONNÉES PROVENANT DU CHU SAINTE-JUSTINE, JANVIER 2010)

Méthodes de prise de température	Intervalles de température normale (mesures pour les enfants et adultes sans distinction)
Température auriculaire **	35,8 C° à 38,0 C°
Température buccale	35,5 C° à 37,9 C°
Température axillaire	34,7 C° à 37,4 C°
Température rectale	36,6 C° à 38,4 C°

** Contre-indications à la prise de température auriculaire :

- Une chirurgie à l'oreille;
- Une douleur sévère qui ne permet pas de prendre la température correctement.

NOTES

- En toute circonstance, les éléments principaux qui peuvent justifier une exclusion sont l'état général de l'enfant et sa capacité à suivre les activités du groupe.
- Ce tableau ne s'applique pas dans un contexte épidémique où deux enfants ou plus présentent les mêmes symptômes.
- Il est également admis qu'un enfant qui a une température de 39° C ou plus devrait être exclu du service de garde. De même, un enfant dont la fièvre s'accompagne d'une éruption cutanée ou d'une atteinte de l'état général devrait être exclu jusqu'à l'obtention d'un avis médical.
- Dans le tableau, le terme « traitement » sous-entend un traitement médical, peu importe la façon de l'administrer (exemple : crème antibiotique ou prise d'antibiotique par la bouche).

Pour la majorité des infections mentionnées, une consultation médicale est nécessaire pour obtenir un diagnostic précis qui pourra justifier ou non l'exclusion de l'enfant du service de garde.

¹

Un enfant malade gardé dans son environnement familial peut mieux récupérer et retrouver plus rapidement son dynamisme habituel.

À cet égard, la compréhension et la collaboration des parents sont sollicitées.



¹Inspirée par la politique de Mme Francine Turgeon, infirmière en maladies infectieuses, CSSS Vieille-Capitale